

«Tout est à faire en matière de recyclage»

le 05.12.16 | 10h00



Lotfi Halfaoui

Peut-on avoir une idée sur le potentiel en matière de valorisation des déchets dont nous disposons sachant qu'actuellement seulement 10% des déchets sont recyclés ?

Cela veut dire que ce potentiel en matière de valorisation est de 90% par rapport à ce qui est collecté, trié, recyclé pour être valorisé. Une façon de dire aussi que tout est à faire en la matière. La veille technologique que nous assurons en notre cabinet nous surprend sur les gisements infiniment grands des possibilités et innovations de valorisation sur la matière solide ou liquide. De nouveaux procédés qui reprennent la technique de séparation du gaz, des huiles et de l'eau utilisée dans l'industrie extractive pétrolière et gazière, sont utilisés pour les eaux usées domestiques.

Ceci, en sus du biogaz qui est extrait des gisements de déchets domestiques dont l'Allemagne en a fait un vecteur d'efficacité énergétique conséquent dans la présente transition énergétique. De par le monde, le statut de déchet n'appartient qu'au produit qui ne saurait être recyclé et valorisé. C'est-à-dire au stade ultime. Tant qu'un produit a la capacité d'être recyclé, il est appelé «sous-produit». De ce fait, ce statut de «sous-produit» a acquis une valeur marchande probante.

Ceci nous amène au «gouffre» qui nous sépare de l'approche faite aux «déchets dans notre pays» par rapport à ce qui se fait ailleurs. Par exemple, beaucoup de pays africains ainsi que certains pays asiatiques, dont l'Inde, ont tellement développé des techniques astucieuses de traitement de ces sous-produits qu'ils ont pu capter des imputs en sous-produits du monde entier. Cette manne économique se chiffre en milliards de dollars à l'échelle planétaire. Le jour où à l'échelle de notre pays nous considérerons que ce que nous appelons un déchet a une valeur, tout commencerait, alors, à aller mieux pour ce secteur.

Qu'en est-il de la conformité des installations industrielles destinées à accueillir les déchets générés ?

Les textes réglementaires en vigueur ont nommé les installations industrielles devant recevoir les «déchets» des «Centres d'enfouissement technique (CET)». C'est dire que c'était prémonitoire pour tous ces sous-produits qui ne méritaient pas et qui ne méritent pas à ce jour ce «cimetière». C'est ainsi que sont nés les centres d'enfouissement de matériaux inertes pour les déblais de démantèlement et autres des secteurs de la construction (bâtiments et travaux publics), etc. La partie tri, recyclage, valorisation est réduite à sa simple expression, sans politique, ni vision stratégique du devenir de tous ces gisements de matières, sans recherche de débouchés à ces matières, sans gestion normalisée. Donc, en parlant de conformité réglementaire de ces installations (CET), elles sont dans la légalité, mais en exprimant notre avis sur l'efficacité, la rationalité de leur gestion aux normes et aux standards internationaux, ce n'est pas le cas pour rester «poli».

Qu'en est-il des entreprises industrielles ? Participent-elles à cet effort de gestion et de recyclage des déchets ?

Il y a des industriels et des entreprises plus responsables que d'autres. Nous sommes en contact avec ce secteur et nous vous assurons que beaucoup d'efforts sont faits avec une prise de conscience motivée, réelle et volontaire. La raison aussi est simple compte tenu que ce sont des «businessmen», la notion de rationalité, d'efficacité, de rentabilité est plus présente, s'agissant aussi de sous-produits et de valeurs économiques franches : le plastique, le papier carton, le bois, quelques métaux, une faible partie des

pneumatiques. Ce n'est pas le cas des produits blancs et gris (électroménagers,) bureautique (ordinateurs, téléphones portables, télévisions), des véhicules, des agrégats et matériaux inertes, etc.

Néanmoins, l'insuffisance de réglementation, l'absence de normes algériennes adéquates, la faiblesse d'application des moyens coercitifs, la faiblesse de notre jurisprudence font que ces préoccupations sont reléguées «aux calendes grecques».

La veille technologique à laquelle nous assistons n'a pas épargné l'environnement, et c'est tant mieux. Le numérique apporte des solutions innombrables dans le traitement de toutes les thématiques de développement durable, facilitant ainsi l'investissement, prévenant et préservant de mieux en mieux la santé humaine, rationalisant les ressources non renouvelables. Nous espérons revenir à une visibilité et une lisibilité de la conscience de développement durable de l'Algérie, en renforçant le statut de l'autorité chargée de ce secteur éminemment économique, industriel, transversal et pourvoyeur de richesses, faiblement capitalistique et de création d'emplois et d'industries innovantes, d'un ministère à part entière qui aura les moyens de gestion et non pas se limiter à des dépenses sans profondes réflexions.

Safia Berkouk

© El Watan